Nations Unies S/PV.5721



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5721e séance

Lundi 23 juillet 2007, à 11 h 40

New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Rulumeni
	Belgique	M. Verbeke
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. McBride
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Ayi-Bonte
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Bayley
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

07-43448 (F)



La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime sa vive préoccupation devant la situation sécuritaire qui continue de se détériorer dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu. Il s'inquiète tout particulièrement des graves conséquences humanitaires des actions violentes des groupes armés étrangers, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et des activités militaires des brigades "mixées".

Le Conseil de sécurité exhorte toutes les parties en présence à s'abstenir de toute action conduisant à une confrontation militaire, qui risquerait d'attiser davantage les tensions et d'aggraver la crise humanitaire dans les Kivus, et à rechercher une solution politique et diplomatique à la crise actuelle.

Le Conseil de sécurité appelle les brigades mixées et leurs commandants à intégrer les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et à cesser leurs activités de recrutement. Le Conseil de sécurité condamne le recrutement d'enfants en violation du droit international applicable et exhorte les éléments précités à libérer tous les enfants se trouvant dans leurs rangs.

Le Conseil de sécurité réitère la grave préoccupation que lui inspire la menace que les groupes armés étrangers et congolais présents dans l'est de la République démocratique du Congo continuent de représenter pour la population et pour la sécurité dans la région. Il exige à nouveau que ces groupes déposent les armes et s'engagent volontairement et sans préconditions dans la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration, selon qu'il convient.

Le Conseil de sécurité invite le Gouvernement à mettre au point, en collaboration étroite avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), un plan global pour garantir la sécurité dans l'est du pays, notamment en accomplissant de nouveaux progrès dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants congolais et le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration des combattants étrangers, ainsi qu'en mettant fin à l'impunité, en promouvant la réconciliation, la cohésion sociale, le relèvement et le développement dans la région. Il relève avec préoccupation le nombre important de personnes déplacées, et souligne la nécessité de rassurer la population et de promouvoir dans la région une administration effective de l'État. Le Conseil accueille favorablement l'intention des autorités congolaises de faciliter un dialogue inclusif dans les Kivus et espère sa mise en œuvre rapide.

Le Conseil de sécurité encourage la MONUC à continuer, en application de son mandat, à soutenir les brigades intégrées des FARDC en vue de désarmer les groupes armés étrangers ou congolais récalcitrants afin d'assurer leur participation au processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion, selon qu'il

convient. Il encourage les autorités congolaises à développer, en consultation étroite avec la MONUC, la planification nécessaire à cette fin, et souligne qu'il importe que toute opération qui pourrait nécessiter le soutien de la MONUC soit planifiée conjointement avec celle-ci et en conformité avec les droits internationaux de l'homme, des réfugiés et le droit humanitaire. Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de ce processus de planification. Il souligne également qu'il importe que la MONUC poursuive ses efforts, dans l'application de son mandat, en vue d'assurer la protection des civils et de contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans lesquelles est apportée l'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité encourage fortement le Gouvernement à mener à bien la réforme du secteur de la sécurité à l'échelle nationale à titre de priorité, en poursuivant ses efforts pour consolider la réforme de la police et intégrer les forces armées. Dans ce contexte, le Conseil reconnaît les efforts concertés du Gouvernement et de ses partenaires en vue de réunir une table ronde nationale sur la réforme du secteur de la sécurité, prévue en octobre prochain à Kinshasa.

Le Conseil de sécurité s'inquiète vivement du recrutement de combattants, y compris des enfants, en violation du droit international applicable, à l'intérieur et en dehors de la République démocratique du Congo, en particulier par les forces fidèles à Laurent Nkunda.

Le Conseil engage les États voisins concernés à faciliter davantage la réinsertion effective des anciens combattants rentrant dans leur pays et à empêcher toute activité de recrutement sur leur territoire. Le Conseil reconnaît que de bonnes relations régionales, en particulier les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, sont un facteur important pour résoudre la crise dans les Kivus. Il encourage ces deux Gouvernements à poursuivre leur coopération pour régler leurs problèmes de sécurité communs, à améliorer leurs relations diplomatiques, et à soutenir le retour volontaire des réfugiés, en consultation avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

Le Conseil de sécurité encourage la MONUC, en application de son mandat, à aider, y compris en fournissant des bons offices, les efforts du Gouvernement visant à trouver à la crise des Kivus une solution durable en promouvant la réconciliation et le dialogue politique. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/28.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.